**Notion: N0195**

**Notion originale: regional language**

**Notion traduite: langue régionale**

Autre notion traduite avec le même therme: (français) langue régionale

Autre notion traduite avec le même therme: (français) Langue régionale

Autre notion traduite avec le même therme: (allemand) regional Sprache

Autre notion traduite avec le même therme: (basque) eskualdeetako hizkuntza

Autre notion traduite avec le même therme: (basque) erregioetako hizkuntza

Autre notion traduite avec le même therme: (italien) lingua regionale

Autre notion traduite avec le même therme: (russe) региональный язык

**Document: D146**

Titre: On Recognition, Resolution and Revitalization

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: anglais

Auteur: WILLIAMS, Colin H.

In :Language Revitalization. Policy and Planning in WalesDirigé par: WILLIAMS, Colin H.

Ed. : University of Wales Press, Cardiff, 2000, pp. 1-47

Extrait E2534, p. 3-4

 Less than 100 of these c.6,000 languages are “official”, since 120 states have adopted either English, French, Spanish or Arabic as their official language, while some fifty states have their own indigenous official language (…) If a further forty-five regional languages are added, it remains the case that only about 1.5 per cent of the world's total spoken languages are formally recognized.

 Sur environ 6000 langues, moins de 100 sont “officielles”, étant donné que 120 états ont adopté l'anglais, le français, l'espagnol ou l'arabe comme langue officielle, alors qu'une cinquantaine d'états ont leur propre langue officielle autochtone (…) Si l'on ajoute quarante cinq langues régionales au total, il n'en demeure pas moins que seulement près d'1,5% de la totalité des langues parlées dans le monde sont reconnues de manière officielle.

**Document: D025**

Titre: Linguistic Policies and the Survival of Regional Languages in France and Britain

Titre traduit: Les politiques linguistiques et la survie des langues régionales en France et en Grande Bretagne

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: anglais

Auteur: JUDGE, Anne

Ed. :Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire & New York, 2007, 265p.

Extrait E1939, p. 7

 One has to look to politics to understand why France traditionally adopted the same negative policies towards all the regional languages whereas Britain had different policies towards different languages according to circumstances.

 Il faut chercher dans le domaine politique afin de comprendre les raisons pour lesquelles la France a adopté de manière traditionnelle les mêmes politiques négatives envers toutes les langues régionales alors que la Grande Bretagne a eu une politique différente envers les différentes langues selon les circonstances.

Extrait E1932, p. 16

 The first major administrative blow to the regional languages was the 1539 Ordonnance de Villers-Cotterêts (named after the castle where it was signed), when Francis I made French (the langue maternelle française) the official language for all legal and administrative matters instead of Latin. It was an extremely successful law since it took less than twenty years for French to establish itself as sole official language.

 Le premier grand coup administratif contre les langues régionales fut l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 (nommée en souvenir du château où elle fut signée) lorsque François 1er décréta, à la place du latin, le français (la langue maternelle française) langue officielle pour toute question juridique et administrative. C'est une loi qui va très bien réussir puisque cela va prendre moins de vingt ans pour que le français s'établisse comme unique langue officielle.

Extrait E1951, p. 16-17

 Thus the Ordonnance de Moulins of 1490 decreed that witness statements in court cases in the Languedoc area could be written in French or in any other mother tongue (instead of Latin). Although Charles VII passed this decree for legal reasons rather than to promote linguistic unity, it was, however, a first move in this direction. Then, in 1510, Louis XII decreed that all criminal trials would be carried out in the language of the area where the crime was committed. Finally in 1593 Francis I, in the Ordonnance d'Is-sur-Tille aimed at reforming justice in Provence, decreed that all criminal trials would be in French, or at least in the vernacular. The Ordonnance de Villers-Cotterêts just went one step further in requiring that all administrative and legal matters were to be in French et non autrement, i.e. "and not otherwise". (One reason for this law is supposed to have been the king's poor knowledge of Latin.) It is still in place today and constitutes the foundation of French as the official language of the state. As such it is a thorn in the side of the regional languages.

 Ainsi, l'Ordonnance de Moulins en 1490 décréta que les témoignages déposés devant le tribunal dans la région du Languedoc étaient autorisés en français ou en toute autre langue maternelle (à la place du latin). Même si Charles VII a signé ce décret plutôt pour des raisons juridiques que pour promouvoir l'unité linguistique, c'était toutefois un premier pas dans cette direction-là. Ensuite, en 1510, Louis XII décréta que tout procès criminel serait mené dans la langue de la localité où avait eu lieu le crime. Finalement, en 1593 François 1er, dans l'Ordonnance d'Is-sur-Tille visant à réformer la justice en Provence, décréta que tout procès criminel sera désormais mené en français, ou au moins dans le vernaculaire. L'Ordonnance de Villers-Cotterêts alla seulement un pas plus loin en exigeant que toutes les affaires administratives et juridiques doivent être en français et non autrement (sic en français dans le texte), c'est-à-dire, et non autrement . (Une raison à l'origine de cette loi semblerait être le peu de connaissances du roi en latin). Toujours en application à ce jour, ce décret constitue la fondation du français comme langue officielle de l'État. En tant que tel, c'est une épine au pied des langues régionales.

Extrait E1921, p. 21

 The term "Girondin" is still used today to refer to a policy favourable to decentralisation, and, indirectly therefore, to the regional languages. It was, however, the Jacobins, who favoured extreme centralisation and the imposition of French, who won the day and from then on, national linguistic unification became one of the main ideals and aims of the new Republic: democratisation through a common language.

 Le terme girondin est encore employé de nos jours pour parler d'une politique favorable à la décentralisation, et donc indirectement, aux langues régionales. Néanmoins, ce sont les jacobins qui favorisaient la centralisation extrême ainsi que l'imposition du français qui allait l'emporter et dès lors, l'unification nationale linguistique devenait un des principaux idéaux et objectifs de la nouvelle République : la démocratisation à travers une langue commune.

Extrait E1937, p. 23

 This steady decline in the number of regional language speakers was due to the same unifying linguistic policies still being pursued (...). These culminated, accidentally, with the change made to the constitution in 1992 which made French the official language of the Republic. This had, of course, long been the case in practice, but it had not been previously felt necessary to include such a statement in the various constitutions. Its inclusion was no longer symbolic of the fight against the regional languages, but against the domination of English in Europe, since at the time of the signature of the Maastricht Treaty, some people in France feared the imposition of English as a working language within the EU. Although this change was not originally designed to harm the regional languages, it has certainly been used since then in this way.

 Ce déclin constant dans le nombre de locuteurs de langues régionales était dû aux mêmes politiques poursuivies de nos jours (…) (lesquelles) vont culminer, de façon accidentelle, dans la modification de la constitution en 1922 qui déclare le français langue officielle de la République. En pratique, c'était déjà, bien sûr, une réalité depuis longtemps mais auparavant on n'avait pas jugé nécessaire d'inclure une telle déclaration dans les diverses constitutions. Cette inclusion n'était plus symbolique du combat contre les langues régionales, mais contre la domination de l'anglais en Europe, car lors de la signature du traité de Maastricht, certains en France craignaient l'imposition de l'anglais comme langue de travail à l'intérieur de l'UE. Si à l'origine, cette modification n'était pas conçue pour nuire aux langues régionales, elle a certainement été employée de cette façon depuis cette époque.

Extrait E1938, p. 45

 The 1066 Norman Conquest threatened English with extinction. Yet in the beginning the estimated number of French speakers represented no more than 3-5 per cent of the population, and some specialists say even less. As a result, Old English continued to be spoken by the masses. But although Old English/Middle English (it is difficult to draw a precise line between the two) continued to be spoken, it acquired ‘dialectal' not to say patois overtones. To quote Bragg : "it lived in the margins, much as the English dialects did after the triumph of eighteenth century Enlightenment drove them outside the pale of "literature" to the lower reaches of society" (Which is of course, what happened to most of the regional languages).

 La Conquête normande en 1066 menaçait de faire disparaître l'anglais. Pourtant, on estime le nombre de locuteurs français au début comme pas plus de 3-5 pour cent de la population, et encore moins selon certains spécialistes. En conséquence, le vieil anglais va rester la langue parlée des masses de la population. Néanmoins si l'on continuait à parler le vieil anglais/moyen anglais (il est difficile de tracer une frontière claire entre ces deux), celui-ci allait acquérir des connotations dialectales , pour ne pas dire celles de patois. Citons Bragg : °(le vieil anglais) vivait en marge de la société, plutôt comme vivaient les dialectes anglais suite au triomphe des Lumières au dix-huitième siècle qui les repoussa hors des bornes sacrées de la littérature jusqu'aux couches inférieures de la société (C'est bien ce qui arriva à la plupart des langues régionales).

Extrait E1950, p. 57-58

 On the other hand, the French ideal of language as a tool for integration is present in both the British Nationality Act 1981 and the Nationality, Immigration and Asylum Act 2002 which both demand a knowledge of English in order to obtain British citizenship. (...) Candidates for British citizenship now have to pass two tests, a linguistic one and a cultural one (called the ‘Life in the UK' test) which is one step further than France. (...) A very interesting aspect of both nationality acts from the point of view of the regional languages is that they both accept Welsh and Scottish Gaelic (but not Irish) as alternatives to English. The documentation provided by the Home Office to applicants for British citizenship is quite clear on this issue: "For many years, people applying to be naturalised as British citizens have needed to possess “sufficient knowledge” (without it however being put to the an official test) of either English, Scottish Gaelic, or Welsh." There are not many cases in which people claim British nationality by virtue of a knowledge of Welsh or Scottish Gaelic, but anyone who wishes to do so should consult the Immigration and Nationality Directorate for advice.

 En revanche, l'idéal français de la langue en tant qu'outil d'intégration est également présent dans la loi sur la nationalité britannique [British Nationality Act] de 1981 et dans la loi sur la nationalité, l'immigration et l'asile [Nationality, Immigration and Asylum Act] de 2002 lesquelles exigent toutes les deux une connaissance de l'anglais pour obtenir la nationalité britannique. (…) Le candidat pour la citoyenneté britannique doit désormais réussir deux tests, un linguistique, l'autre culturel (nommé test sur la Vie au Royaume-Uni), ce qui va un pas plus loin qu'en France. (…) Un aspect très intéressant de ces deux lois sur la nationalité d'un point de vue des langues régionales est que toutes deux acceptent le gallois et le gaélique écossais (mais non pas l'irlandais) comme langues alternatives à l'anglais. La documentation fournie par le ministère de l'Intérieur [Home Office] aux candidats pour la citoyenneté britannique est très claire sur cette question : Depuis de nombreuses années, toute personne faisant une demande pour être naturalisée comme citoyen britannique devait posséder une connaissance suffisante (sans que cela soit mis à l'épreuve) soit de l'anglais, soit du gaélique écossais, soit du gallois . Il n'existe pas beaucoup de cas où des personnes réclament la nationalité britannique en vertu de leur connaissance du gallois ou du gaélique écossais, mais toute personne qui souhaite le faire devrait s'informer auprès du bureau de l'immigration et de la nationalité [Immigration and Nationality Directorate].

Extrait E1926, p. 107

 Occitan has traditionally been the most important of the regional languages spoken in France both in terms of the number of its speakers (over 10 million in 1920 according to Jules Ronjat, quoted in Sibille, 2000:39) and the size of its territory (some thirty-one départements in France, i.e. a third of the country). (...) The word ‘Occitan' is problematic, however, since there has long been disagreement as to whether it refers to a single language or a group of related languages. (...) Historically too the terminology has often been ambiguous since Catalan writers referred in the nineteenth century to the llengua illmosina when referring to the whole of the Oc language and not just to one dialect (Sibille 2000:35). For some speakers these constitute related dialects or languages, while for others they constitute a fundamentally unified language, depending on whether the wish is to stress similarities or differences. Today's militants all stress the similarities, and their preferred term is "Occitan".

 Traditionnellement, l'occitan est la plus importante des langues régionales parlées en France, à la fois en termes du nombre de ses locuteurs (plus de 10 millions en 1920 selon Jules Ronjat, cité dans Sibille, 2000 :39) et en termes de la surface de son territoire (quelques trente et un départements en France, c'est-à-dire un tiers du pays). (…) Le mot ‘occitan' est toutefois problématique car depuis longtemps il y a désaccord quant à la désignation de celui-ci : renvoie-t-il à une seule langue distincte ou à un groupe de langues apparentées. (…) Historiquement aussi la terminologie a été souvent ambiguë puisque, au dix-neuvième siècle, certains écrivains catalans parlaient, de la llengua illmosina en désignant la langue d'oc en entier et non pas un seul dialecte (Sibille 2000 :35). Pour certains locuteurs, il s'agit de dialectes ou de langues appartenant à la même famille, tandis que pour d'autres, ceux-ci constituent une langue fondamentalement unifiée, selon le souhait de chacun de souligner les ressemblances ou les différences. De nos jours, tous les militants soulignent les ressemblances, et leur terme préféré est l' "occitan."

Extrait E1927, p. 114-115

 The langues d'oïl were not recognised by the 1951 Deixonne law and their fight for recognition only dates from the 1970s. The first important step taken in their favour was in 1982 when they were included in the Savary memorandum (circulaire) on the use of minority languages in schools, in the sense that regional languages are treated globally, rather than listed separately. Then in an Arrêté in 1983 on the recruitment of primary school teachers the term "regional language" was replaced by "languages and dialects corresponding to a delimited area" (langues et dialectes à extension régionale limitée) in order to accomodate languages such as Gallo, Norman, Picard and Poitevin, which were actually listed.

 Les langues d'oïl n'étaient pas reconnues par la loi Deixonne de 1951 et le combat pour leur reconnaissance date seulement des années 1970. La première mesure importante prise en leur faveur fut en 1982 lorsqu'elles étaient incluses dans la circulaire Savary concernant l'utilisation des langues minoritaires à l'école, dans le sens que les langues régionales sont traitées dans l'ensemble au lieu d'être listées séparément. Ensuite, dans un arrêté en 1983 sur le recrutement des instituteurs, le terme langue régionale était remplacé par langues et dialectes à extension régionale limitée (en français dans le texte) afin de tenir compte de langues telles que le gallo, le normand, le picard et le poitevin, lesquelles figurent désormais dans la liste.

Extrait E1947, p. 149

 The only non-Celtic language normally discussed in the context of the regional languages of Britain is Scots (or "Lallans") to which Ulster-Scots must now be added, although its linguistic credentials are often in dispute. Scots and Ulster Scots are the only Germanic languages, other than English, claiming separate linguistic status. All other forms of speech of Germanic origin come under the general heading of ‘English dialects', much in the same way as, until quite recently, the langues d'oïl came under "French". The English dialects tend to be looked upon with fondness, particularly since the Romantics made them look fashionable, and there is a genuine desire to preserve them, but so far no major move to promote them in the public domain.

 Seule langue non celte qui occupe une place habituelle en toute discussion dans le contexte des langues régionales de la Grande Bretagne, l'écossais (ou lallans ), auxquelles on doit désormais rajouter l'écossais d'Ulster [l'ulster-scots] quoique les créances de celui-ci soient souvent contestées. L'écossais et l'écossais d'Ulster sont les seules langues germaniques, sauf l'anglais, à revendiquer un statut linguistique séparé. Toutes les autres formes orales d'origine germanique sont classées sous la rubrique générale de dialectes anglais , à peu près de la même façon que l'ont été classées, jusqu'à ces derniers temps, les langues d'oïl sous la rubrique français . Les gens ont tendance à considérer les dialectes anglais avec une certaine affection, surtout depuis le mouvement des poètes romantiques les revêtant d'une apparence plus populaire, et l'on cherche véritablement à les préserver, mais, à ce jour, aucune mesure sérieuse n'a été prise pour les promouvoir dans le domaine public.

Extrait E1952, p. 187

 Scots, on the other hand, is a Germanic language, which developed separately from English from Anglian roots with a Norse influence, and an input from French. It was also influenced by Celtic roots. It became by the late Middle Ages the language of the Scottish Court and administration, displacing Gaelic in the process, which took refuge in the Highlands and Western Isles. Then Scots developed into a non-standard language, because of the increasing role played by English. Scotland therefore has two regional languages competing for space and visibility. One, Gaelic, has fewer speakers but a more distinct profile. Scots, on the other hand, has far more speakers, and is trying to improve its status. Both are endangered for different reasons and fighting for survival.

 Le scots [l'écossais], en revanche, est une langue germanique qui évolua de manière séparée de l'anglais à partir des racines de la langue de l'Anglie sous l'influence du norrois ainsi que d'un apport venant du français. Il fut également influencé par des racines celtes. Dès la dernière période du Moyen Âge, il était devenu la langue de la cour et de l'administration de l'Écosse, prenant pendant ce processus la place du gaélique lequel allait se réfugier dans les Hautes Terres (Highlands) et les îles à l'ouest de l'Écosse. Par la suite, le scots allait évoluer en langue non-standard, à cause du rôle croissant de l'anglais. L'Écosse a donc deux langues régionales en concurrence du point de vue du territoire et de la visibilité. L'une, le gaélique, a moins de locuteurs mais un profil plus distinct. L'autre, le scots, a beaucoup plus de locuteurs et essaie d'améliorer son statut. Chacune risque, pour des raisons différentes, de disparaître et lutte actuellement pour sa survie.

Extrait E1934, p. 218-219

 The 1991 census seems, nonetheless encouraging in terms of language revival in the Republic since it established that 32.5 per cent of the population claimed they were Irish speakers (1 095 830). It may be assumed, however, that a maximum number of people claim this knowledge since Irish is seen by them as a badge of cultural, ethnic and national identity. It has also been pointed out that such statistics disguise the fact that the number of speakers of Irish is continuing to decline in real terms, and that these high figures are due to the acquisition of Irish as a second language at school, without intergenerational transmission automatically following. As a result, despite major efforts, Irish is still very much a minority language in its own country. This constitutes a warning to other regional languages, namely that state policy, however positive, is not enough on its own to reinstate a language. There has to be a strong desire on the part of the population.

 Le recensement de 1991 semble toutefois encourageant en termes de renouveau de la langue dans la République (d'Irlande) puisqu'il établit que 32,5 pour cent de la population revendiquent être locuteurs d'irlandais (1 095 830). On peut toutefois supposer qu'un nombre maximum de gens revendique cette connaissance parce que, pour eux, l'irlandais est considéré comme insigne d'identité culturelle, ethnique et nationale. On a fait remarquer également que de telles statistiques viennent cacher le fait que le nombre de locuteurs d'irlandais continue de baisser en termes réels, et que ce chiffre élevé est dû à l'acquisition de l'irlandais en tant que langue seconde à l'école, sans que la transmission intergénérationnelle ne s'ensuive de manière automatique. Par conséquent, malgré des efforts sérieux, l'irlandais reste toujours une langue minoritaire dans son propre pays. Cela constitue un avertissement à d'autres langues régionales : il ne suffit pas uniquement d'une politique de l'état, si positive soit-elle, pour rétablir une langue. Il faut une forte envie de la part de la population.

**Document: D147**

Titre: Language Revitalization : The Role of the Welsh Language Board

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: anglais

Auteur: THE WELSH LANGUAGE BOARD

In :Language Revitalization. Policy and Planning in WalesDirigé par: WILLIAMS, Colin H.

Ed. : University of Wales Press, Cardiff, 2000, pp. 83-115

Extrait E2591, p. 92

 The board is aware that organizations in other European countries have a wealth of experience in other areas of language promotion and preservation, and is keen to strengthen ties with them to our mutual benefit. Such ties could become increasingly important in the context of the expansion of the European Union, as the issue of languages and official communication is revisited and as the European Charter for Regional or Minority Languages gains more signatories and is implemented in an increasing number of countries. Greater interaction between the board and European organizations may provide a stronger base from which to argue the case for greater recognition of regional languages within mainstream European policies, as well as strengthening the learning process of all involved within language planning and promotion.

 Le Conseil est conscient que les organisations d'autres pays européens ont une expérience riche dans d'autres domaines de la promotion et de la conservation de la langue, et désire renforcer les liens avec eux dans un intérêt commun. Ces liens pourraient s'avérer de plus en plus importants dans le contexte d'élargissement de l'Union Européenne, en même temps qu'est revue la question des langues et de la communication officielle et que la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires remporte plus de signataires et est mise en œuvre dans de plus en plus de pays. Une meilleure interaction entre le Conseil et les organisations européennes pourrait permettre une base plus forte pour plaider la cause d'une reconnaissance plus importante des langues régionales parmi les politiques européennes classiques, tout en fortifiant le processus d'apprentissage de tous ceux impliqués dans l'aménagement et la promotion linguistique.

**Document: D028**

Titre: A Dictionary of Sociolinguistics

Titre traduit: Dictionnaire de sociolinguistique

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: anglais

Auteur: SWANN, Joan

Auteur: DEUMERT, Ana

Auteur: LILLIS, Theresa

Auteur: MESTHRIE, Rajend

Ed. :Edinburgh University Press, Edinburgh, 2004, 368p.

Extrait E2596, p. 260-261

 Regional language: a language which is spoken in a specific geographical region of a country but not across the entire political territory. Regional languages are rarely recognised in the national constitution of a country but are sometimes included in education policies. Examples of regional languages are Pushto in Pakistan or Frisian in the Netherlands. The European Charter for Regional and Minority Languages, which came into force in 1998, sets out specific measures for the promotion of regional languages in Europe.

 Langue régionale : langue parlée dans une région géographique spécifique d'un pays mais pas sur la totalité du territoire politique. Les langues régionales sont rarement reconnues dans la constitution nationale du pays mais sont parfois intégrées dans les politiques éducatives. Le pushto au Pakistan ou le frison aux Pays-Bas sont, par exemple, des langues régionales. La Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires, entrée en vigueur en 1988, prévoit des mesures spécifiques pour la promotion des langues régionales en Europe.